



ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE n° 2024/327 : Présidence de la "Commission consultative MAPA (Marchés à Procédure Adaptée)".

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2024/049 du 27 juin 2024 portant création de la Commission consultative MAPA (Marchés à Procédure Adaptée),

ARRETE :

ARTICLE 1.

Délégation est donnée à Madame Anne TEXIER, Première Adjointe au Maire, pour assurer la présidence de la Commission consultative MAPA (Marchés à Procédure Adaptée), en sa qualité de représentante du Maire.

A ce titre, Madame Anne TEXIER, Première Adjointe au Maire, peut donner toutes instructions nécessaires aux services municipaux concernés et signer tous les documents, tels que les courriers de convocation ou procès-verbaux, afférents au fonctionnement de cette commission.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Une copie sera remise à Monsieur le Trésorier principal de Boulogne-Billancourt et à l'intéressée.

ARTICLE 3.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sèvres, le 18 septembre 2024.



Grégoire de LA RONCIÈRE

Maire de Sèvres

Vice-Président du Grand Paris Seine Ouest

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

03 OCT. 2024

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

1/1

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240918-2024-327-AR
Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024